

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1153

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	6 225 500
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Plan de lutte contre les inégalités femmes hommes dans le sport ( <i>ligne nouvelle</i> )	6 225 500	0
<b>TOTAUX</b>	6 225 500	6 225 500
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les inégalités entre les femmes et les hommes se retrouvent à tous les niveaux de la pratique sportive. Nous souhaitons avec cet amendement créer un plan de lutte ambitieux.

Selon une étude de l'Insee publiée en novembre 2017, 45 % de femmes de 16 ans ou plus déclarent avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive dans les douze derniers mois en 2015, contre 50 % d'hommes. Elles n'étaient que 40 % en 2009. De même, 32 % d'entre elles exercent une activité chaque semaine contre 26 % en 2009, tandis que la part des hommes est passée de 31 à 33 %. Si les femmes pratiquent de plus en plus des activités sportives, l'écart avec les hommes demeure.

L'étude évoque en particulier « la faible médiatisation du sport féminin (pouvant) expliquer la moindre pratique physique ou sportive des jeunes femmes ». En effet, moins de 20 % du volume horaire des retransmissions sportives à la télévision en 2016 concerne le sport féminin.

Lorsque l'on s'intéresse à la participation aux compétitions sportives, l'écart se creuse encore. En 2015, 17 % des femmes ayant pratiqué régulièrement une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois, dans le cadre d'un club ou d'une association, ont participé à une compétition sportive. Les hommes sont 52 %.

La pratique sportive est un enjeu de santé publique : il convient de lutter bien plus activement pour résorber ces inégalités que l'on trouve du sport amateur au sport professionnel dans lequel les inégalités de salaire sont scandaleuses.

Nous proposons, par cet amendement d'appel, de créer un plan de lutte ambitieux qui couvre tous les niveaux de pratique plutôt que de financer le SNU, une mesure inutile. Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer les crédits et autorisations de paiement de l'action 06 – Service National Universel du programme 163 – Jeunesse et vie associative vers l'action 01 d'une nouvelle ligne de programme intitulée Plan de lutte contre les inégalités femmes hommes dans le sport.